

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : NRCO681022, N° 70606287) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : La Nouvelle République - Edition Loir et Cher

Département : 41

Date de parution : 15/04/2022

Fait à Tours, le 12 Avril 2022



COMMUNE DE BEAUCE-LA-ROMAINE

AVIS COMMUNAUTAIRE

Approbation de la révision de la carte communale de Tripleville

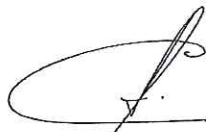
Par délibération du conseil communautaire du 24 mars 2022 et par arrêté préfectoral du 30/03/2022 La révision de la carte communale de Tripleville a été approuvée. La délibération et l'arrêté préfectoral sont affichés dans les sept mairies déléguées de BEAUCE LA ROMAINE et au siège de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire pendant un mois à compter du 7 avril 2022. Le dossier de la carte communale approuvée est tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public

- à la mairie de Beauce la Romaine, 7 rue Marin Galliot, Ouzouer le Marché, le lundi mercredi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h, le mardi et le jeudi de 9h à 12h30.

- à la mairie déléguée de Tripleville, 1 rue Saint Martin, Tripleville, le mardi et vendredi de 9h30 à 12h30.

- au siège de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, 32 rue du Général de Gaulle 45130 Meung-sur-Loire, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Le Président Directeur Général de NR Communication



Pierre-Yves ETLIN

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.

La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.

